



**Municipalité de
Saint-Charles-Borromée**

COMMUNIQUÉ

La Municipalité de Saint-Charles-Borromée débute aujourd'hui l'agrandissement de sa caserne et la réfection des bureaux du Service de la prévention des incendies.

Saint-Charles-Borromée, le 19 mai 2009 – C'est en présence des professionnels, de l'entrepreneur général et des collaborateurs que M. le maire André Hénault et MM. les conseillers Robert Groulx et Guy Rondeau, responsables de la Commission de la protection de la personne et de la propriété, que la Municipalité effectue la levée de la pelletée de terre en vue de la réalisation de la phase I des travaux d'agrandissement de la caserne et de réfection des bureaux du Service de la prévention des incendies.

Les travaux de la phase I sont évalués à 970 000 \$ et consistent à :

- 1) ajouter 3 700 pieds carrés de superficie à la partie du garage dont la superficie actuelle est de 2 700 pieds carrés;
- 2) restaurer et moderniser les façades de l'ensemble du bâtiment;
- 3) réaménager les bureaux administratifs du Service.

Les travaux de la phase I débutent aujourd'hui et devraient être complétés en octobre prochain. Les professionnels mandatés pour la réalisation des plans et devis sont :

- Louis Morrissette, architecte architecture
- Charland, Dubé, Robillard
experts-conseils inc. mécanique et électricité
- Dubé Beaudry et associés
experts-conseils inc. structure et génie civil

et les travaux seront réalisés par Les Constructions Venne et fils Ltée.

Une fois les travaux complétés, nous serons à même de localiser sous un même toit le Service de la prévention des incendies, le Service de la sécurité civile et plusieurs équipements tels que VTT, zodiaque, génératrice d'urgence, camion sécurité publique. De plus, les locaux de la caserne serviront de centre de coordination des opérations en cas de mesures d'urgence.

La croissance de notre municipalité et l'arrivée de nouvelles exigences suite à l'entrée en vigueur du prochain schéma de couverture de risques de la MRC de Joliette ont fait que notre Service de la prévention des incendies se doit d'offrir de plus en plus de services. Pour être en mesure de lui donner les moyens de répondre efficacement à ces nouvelles exigences, les membres du conseil ont pris la décision de doter le Service de la prévention des incendies de locaux modernes et fonctionnels pouvant répondre aux besoins actuels et futurs.

- 30 -

Source : Monsieur François Thériault
Directeur général et secrétaire-trésorier
Saint-Charles-Borromée